



# AMICALE DU PERSONNEL – APCD 15

## FICHE ADHERENT – ANNEE 2024

**NE PAS  
AGRAPHER**

### \*\*\*\*\* L'ADHERENT \*\*\*\*\*

M., Mme, Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance (OBLIGATOIRE) : .....

Célibataire  Marié(e)  Vie maritale  Pacsé  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Séparé(e)

Service : .....Lieu de travail : .....

Actif  Retraité

EMPLOYEUR : Conseil départemental  Cantal tourisme

Pour les CDD : Date d'arrivée : ..... - date de fin contrat.....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

N° de Téléphone personnel : .....

E-MAIL personnel : .....

E-MAIL professionnel : .....

### \*\*\*\*\* LES AYANTS DROIT \*\*\*\*\*

**LE CONJOINT** NOM PRENOM..... Date de naissance : .....

Pour qu'il soit pris en compte, fournir un justificatif de domicile à la même adresse (l'avis d'imposition convient)

**LES ENFANTS DE 0 A 20 ANS** (nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004)

**Livret de famille à fournir à la première demande et à chaque changement de situation**

NOMS - PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	SEXE	A charge permanente	Garde alternée	A charge du conjoint

Pour bénéficier des aides de l'amicale, merci de fournir l'Avis d'imposition de l'année 2023 des revenus 2022

**LES ENFANTS DE 21 à 25 ans** (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 2003)

**Fournir certificat de scolarité 2023-2024 ; contrat apprentissage ; Attestation Pôle emploi, situation Handicap\***

NOMS - PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	SEXE	Étudiant Ou Apprenti*	Demandeur d'emploi*	Adulte handicapé*

Les revenus des jeunes déclarés comme ayants droits (21-25 ans) sont alors pris en compte dans le calcul du Quotient Familial. Ils doivent joindre leur feuille d'imposition à celle de leurs parents

Toute demande d'aide ou de prestation n'est versée à l'adhérent, que dès lors que celui-ci est à jour de sa cotisation annuelle et sous réserve d'avoir fourni les justificatifs nécessaires à l'instruction de son dossier\*.

**Tout justificatif nécessaire à une prise en charge de l'amicale doit être daté postérieurement à la date du paiement de la cotisation.**

Je m'engage à signaler à l'amicale tout **changement dans ma situation personnelle ou professionnelle** (situation familiale : Retraite, Mariage, décès, naissance, adresse postale, lieu de travail au sein du CD, date de fin de contrat ou départ du CD).

L'amicale se réserve le droit de vérifier les informations fournies et de prendre les mesures nécessaires en cas de fausse déclaration.

J'adhère donc à l'A.P.C.D.15, pour l'année 2024.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'A.P.C.D.15, et certifie sincères et véritables les informations portées sur la fiche adhérente.

**« Je m'engage à ne pas solliciter auprès de plusieurs organismes l'attribution d'une même prestation. »**

**\* Pièces à fournir indispensables pour la prise en compte des ayants droits si pas déjà fournies**

- Livret de famille (si modification composition familiale et pour toute nouvelle adhésion)
- Avis d'imposition 2023 des revenus 2022 de l'adhérent, de son conjoint et de ses enfants faisant une déclaration séparée (En cas de séparation, divorce, le livret de famille n'est pas suffisant, nous avons besoin de l'AI 2023 des revenus 2022 sur lequel votre enfant apparaît à charge)
- Attestation du conjoint 2024 si vous demandez à bénéficier de prestations sociales
- Pour les enfants de 21 à 25 ans vivant au foyer : si vous désirez bénéficier de prestations soumises au QF ou autres (tickets cinéma, Activités sportives...) vous devez nous fournir en plus le justificatif qu'il ou elle est toujours à charge (voir ci-dessus)

**Étudiants** (y compris en alternance) sur présentation d'un certificat de scolarité, carte d'étudiant,

**Sans emploi** sur présentation d'un justificatif d'inscription à Pôle Emploi,

**Jeunes handicapés** sur présentation d'une attestation de reconnaissance d'handicap ou de travailleur handicapé.

A Aurillac, le

**Signature de l'adhérent,**

## RAPPEL DU TARIF DE LA COTISATION

MEMBRE ACTIF ET MEMBRE RETRAITE : **20 €**

Les adhérents qui cessent de faire partie de l'amicale en cours d'année ne pourront demander le remboursement de la cotisation. Le montant est forfaitaire et il n'y a pas de règlement au prorata du nombre de mois.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion des adhésions dont le responsable est le Président(e) de l'APCD15. Les destinataires des données sont les prestataires choisis par la Commission Noël tels que le magasin de jouet ou le prestataire de chèques cadeaux.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APCD15 (28 avenue Gambetta -15000 AURILLAC).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**CADRE RESERVE A L'AMICALE –**

**Date adhésion :**

Mode de règlement :  Espèces  Carte bleue  Chèque N° \_\_\_\_\_ banque \_\_\_\_\_

Attestation conjoint 2024  Avis Imposition 2023 revenus 2022  Justificatif 21-25 ans